

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 novembre
2018

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN ÎLE-DE-FRANCE. LA CRAMIF PUBLIE SON OFFRE DE FORMATION 2019

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) propose des formations à la prévention des risques professionnels afin d'instaurer une culture de prévention au sein des entreprises. L'offre de formation 2019 s'enrichit : découvrez de nouveaux stages ciblés sur les risques prioritaires en région francilienne, des stages spécifiques pour les services de santé au travail et un parcours qualifiant de formation pour devenir animateur de prévention des risques.

La formation, un pilier de la prévention

L'offre de formation de la Cramif a vocation à renforcer les compétences dans les entreprises en vue de les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé et sécurité au travail.

Ces dix dernières années, la Cramif a ainsi formé :



3579 salariés
en stages **interentreprises**¹



7810 salariés
en stages **intra entreprise**²

L'offre de formation de la Cramif s'adresse à toutes les personnes en charge de la prévention des risques professionnels (chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'Instance Représentative du Personnel (IRP), animateur en prévention, RH, personnel de service de santé au travail, tuteur, formateur, consultant, etc.). Elle s'articule autour :

- de l'**offre de formation régionale** adaptée aux spécificités de l'Île-de-France ;
- de l'**offre nationale de formation** (ONF)³ dispensée par des organismes de formation extérieurs dit « habilités » en vue de répondre aux demandes des entreprises.

Par ailleurs, en complément de la formation continue proposée, un accord-cadre signé avec l'Assurance Maladie - Risques Professionnels, l'INRS, l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur permet d'intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises. La prévention se fait ainsi dès la formation initiale des salariés. Les interventions se font dans ce cadre auprès des enseignants, des formateurs titulaires ou d'élèves.

1 Stages composés avec des salariés d'entreprises différentes.

2 Stages composés répondant à une demande « sur-mesure » avec des salariés d'une même entreprise.

3 Elle est définie par l'Assurance Maladie - Risques professionnels (AM-RP) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

Une offre de formation renouvelée

Les formations proposées par la Cramif sont structurées autour de **5 domaines** :

A - Démarches, méthodes et outils de prévention pour acquérir une culture de base en santé et sécurité au travail.

B - Organisation et management de la prévention afin de renforcer l'efficacité des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sur le champ de la santé sécurité au travail.

C - Secteurs spécifiques en vue d'évaluer et prévenir les risques propres à certains secteurs d'activités (BTP, Logistique, Activités de bureau, etc.).

D - Risques professionnels spécifiques de façon à engager ou participer à une démarche de prévention de certains risques professionnels (agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, bruit, etc.).

E - Formations de formateurs à la prévention visant à déployer nos actions de formation à la prévention.

Le catalogue propose ainsi **27 stages** comprenant de nouvelles offres :

- **Un stage spécifique réservé aux Services Interentreprises de santé au travail (SIST)** afin de pouvoir analyser les accidents du travail et proposer des mesures de prévention.

- **Un parcours de 4 stages pour devenir animateur en prévention des risques professionnels.** En complément de cette série de stages, une journée « bilans et perspectives » est organisée. Enfin, pour s'assurer de la mise en œuvre, une journée de suivi est proposée chaque année afin d'échanger sur les pratiques.

- **Une offre ciblée sur les risques prioritaires** identifiés en Île-de-France : les troubles musculo-squelettiques, les risques chimiques, les risques psychosociaux etc.

Enfin, pour faciliter le choix de la formation et aider à la recherche, le catalogue 2019 offre **une double entrée par thématique et par public.**



Astuce « Quelle formation est faite pour moi ? »

Dans chaque fiche de stage, un onglet « **Préconisations** » ou « **Prérequis** » précise les prédispositions nécessaires pour le suivre. C'est une des clés pour une formation réussie, de même que :

- l'adéquation entre mes missions et la formation ;
- l'acquisition de nouvelles compétences ;
- la mise en pratique des connaissances acquises.



La Cramif invite les responsables des ressources humaines, les salariés et les formateurs d'entreprises et d'organismes de formation à consulter l'[offre de formation 2019](#) dédiée à la prévention des risques professionnels ainsi que le [calendrier 2019](#) des stages.

Un [guide d'aide à l'inscription en ligne](#) est également à disposition pour vous guider pas à pas lors de votre inscription.

L'organisation et l'animation des formations sont assurées par une équipe permanente de formateurs expérimentés. **Les frais pédagogiques sont pris en charge par la Cramif et ne font pas l'objet d'une facturation aux entreprises cotisant au régime général de la Sécurité sociale.**

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme du régime général de la Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un territoire de **12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des employeurs, des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine médico-social.

NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez cramif.fr

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69